



Assemblée primaire du 6 juin 2024

jeudi, 6 juin 2024 • 19:30 - 20:45 | Salle du complexe communal

1 Ouverture de l'Assemblée primaire

M. Sébastien Menoud, Président, ouvre la séance à 19h30.

Il salue l'Assemblée, remercie les citoyennes et citoyens de leur présence.

Il précise que l'Assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public, qu'elle a été annoncée par un tout ménage, lequel contenait également le résumé des comptes 2023 de la Municipalité, et que toutes les informations relatives étaient également disponibles sur le site de la Commune. Il rappelle que les comptes étaient à disposition des citoyens qui souhaitaient les consulter au greffe communal durant le délai légal de 20 jours précédant l'Assemblée.

Il salue en particulier M. Jean-Marc Bruttin, réviseur auprès de la fiduciaire ECSA ainsi que notre nouveau bourgeois M. Jean-Denis Fournier

Il excuse le conseiller M. Gaëtan Bruchez ainsi que plusieurs personnes, sans les nommer, qui l'ont prié de le faire.

Une minute de silence est respectée en hommage au conseiller Jean-Vincent Moix disparu tragiquement à Tête-Blanche 10 jours après son entrée en fonction, en associant bien sûr David et Emilie, Laurent, Marc et Joël.

Il soumet à l'Assemblée **l'ordre du jour** suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée primaire
2. Nomination des scrutateurs
3. Présentation des comptes 2023 de la Municipalité
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation et décharge
6. Divers
7. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire de la part de l'assemblée.

2 Nomination des scrutateurs

M. Sébastien Menoud propose la nomination des scrutateurs suivants :

- M. Yannick Rossier
- M. Jean-Vincent Rudaz

A l'unanimité, l'Assemblée primaire désigne les scrutateurs proposés.



3 Présentation des comptes 2023 de la Municipalité

Compte de fonctionnement

M. Sébastien Menoud donne la parole à Mme Monique Nendaz qui indique que les comptes 2023 laissent apparaître :

• Revenus de fonctionnement pour	CHF	14'376'596.25
• Charges de fonctionnement pour	CHF	12'102'438.23
• Marge d'autofinancement	CHF	2'273'596.25
• Amortissements	CHF	2'271'134.75
• Fonds financements spéciaux	CHF	160'800.61
• Attribution à la réserve de politique budgétaire	CHF	150'000.00
• Excédent de revenus	CHF	13'262.11

Puis elle commente les résultats, dicastère par dicastère, et explique les différences principales en comparaison avec l'exercice 2022.

Elle demande à l'Assemblée si la présentation des comptes de fonctionnement soulève des questions.

Personne ne se manifeste.

M. Sébastien Menoud donne des explication sur la diminution de consommation d'énergie sur la Commune en 2023.

Pour la rubrique Ordre et sécurité publique, défense, M. Sébastien Menoud présente des graphiques représentant l'évolution des coûts pour la police intercommunale ainsi que les pompiers entre 2019 et 2023 avec une professionnalisation des infrastructures et l'amélioration de la protection des biens et des personnes.

Comptes d'investissements

Mme Monique Nendaz présente les investissements :

• Dépenses d'investissement	CHF	8'495'054.38
• Recettes d'investissements	CHF	1'694'746.86
• Investissements nets	CHF	6'800'307.52

Détails :

• Complexe scolaire	CHF	4'028'761.91
• Sport et loisirs (terrain de foot et places de jeux)	CHF	82'427.95
• Santé	CHF	293'385.00
• Trafic	CHF	823'364.99
• Protection de l'environnement	CHF	567'024.97
• Economie publique	CHF	1'005'342.70
Investissements nets	CHF	6'800'307.52

Mme Monique Nendaz demande à l'Assemblée si la présentation des comptes d'investissements soulève des questions.

Personne ne se manifeste.

Mme Monique Nendaz présente ensuite quelques chiffres clés :

• Marge d'autofinancement	CHF	2'273'596.25
• Amortissements	- CHF	2'271'134.75
• Fonds financements spéciaux	CHF	160'800.61
• Attribution à la réserve de politique	- CHF	150'000.00
• Excédents de revenus – augmentation fortune	CHF	13'262.11
• Investissements nets	CHF	6'800'307.52
• Insuffisance de financement (marge – investissements)	CHF	4'526'711.27

Elle invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses questions et remarques.

Personne ne se manifeste.

Mme Nendaz présente enfin brièvement le bilan au 31.12.2023, ainsi que l'évolution de la fortune - dette nette par habitant :

• En 2022 : dette	CHF	704.30	(1'854 habitants)
• En 2023 : dette	CHF	3'071.35	(1'899 habitants)

Elle invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses questions et remarques.

Personne ne se manifeste.

Le Président remercie Mme Monique Nendaz pour la présentation des comptes et passe ensuite la parole à M. Jean-Marc Bruttin de ECSA Fiduciaire SA, l'organe de révision des comptes communaux.

4 Rapport de l'organe de révision

M. Jean-Marc Bruttin, de ECSA Fiduciaire SA, donne lecture du rapport sur les comptes 2023.

Les réviseurs ont effectué l'audit des comptes annuels de la Municipalité, comprenant le bilan, le compte des investissements, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Opinion d'audit :

Selon l'appréciation des réviseurs, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de cet audit, M. Bruttin relève notamment que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement net de la Municipalité est considéré comme important. Durant l'exercice, l'endettement net a évolué de manière négative par rapport à l'année précédente,
- l'équilibre financier à terme paraît assuré,
- l'entretien final avec une délégation du Conseil municipal (commission des finances) a eu lieu,
- selon appréciation des réviseurs, la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements.


M. Bruttin recommande dès lors à l'Assemblée primaire d'approuver les comptes annuels 2023 tels que présentés.

5 Approbation et décharge


M. Sébastien Menoud remercie M. Jean-Marc Bruttin pour son rapport et demande si les citoyennes et citoyens ont des questions au réviseur.

Il soumet ensuite successivement à l'Assemblée les deux questions suivantes :

Approuvez-vous les comptes 2023 de la Municipalité tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 2 mai 2023 ?

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée primaire approuve les comptes de la Municipalité tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 2 mai 2024. 

Acceptez-vous d'en donner décharge au Conseil municipal pour les comptes 2023 ?

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée primaire donne décharge des comptes 2023 au Conseil municipal. 

A noter que les scrutateurs comptent la présence de 38 citoyens.

6 Divers

Le Président présente les éléments suivants :

- le logiciel eConstruction en ligne depuis le 6 mai 2024
- point sur le plan de zone et du règlement des constructions
- point sur les remembrements parcellaires urbains (RPU)
- avancée du projet des zones 30 km/h
- projet place de jeu et WC public
- nouvelle école - inauguration officielle le 31 août 2024 à 10h30

M. Sébastien Menoud invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses remarques et de ses questions.

Questions de l'assemblée :

Mme Pia Rudaz

Question : Mme Rudaz est surprise que l'éclairage public aux Collons est éteint en dehors de la saison touristique et souhaite savoir qui décide du fonctionnement de son allumage.

Réponse : M. Sébastien Menoud explique que l'éclairage de la partie route cantonale est géré par le canton. Il ne peut pas exclure que des pannes surviennent. Néanmoins, une période d'essai de 2 ans a été décidée par la Commune pour revoir les périodes d'allumage. Plusieurs réactions sont parvenues à la Commune dont les réponses ont été données tout en recherchant la bonne solution. Actuellement des télécommandes ont été installées sur les mats d'éclairage aux Collons qui permettent une gestion à distance et mentionnent les erreurs d'extinctions. Les retours reçus des riverains précisent une amélioration, notamment concernant la définition des horaires de blackout prévus dans la phase de test. Pour la saison touristique, cette démarche est en place. Hors saison le principe de blackout est appliqué sur le même modèle qu'au village. Ce système, mis en activité depuis le 20 décembre 2023 est directement actif pour la saison à venir. D'autres alternatives pourront être étudiées, notamment avec des détecteurs. A noter que les investissements liés aux éclairages ont déjà été importants.

M. Jean-Michel Nendaz

Question : M. Nendaz a remarqué des coulures sur la façade, côté vallée, de la nouvelle école, des lames sont délavées.

Réponse : M. Sébastien Menoud n'a pas constaté de coulures. Il précise que la façade comprend des différences de teintes, cependant il va regarder. Il précise que la période de garantie pour les défauts n'a pas encore commencée et que la Commune sera attentive à cet élément ainsi qu'à toute potentielle malfaçon.

M. Hugues Burkhalter

Question 1 : M. Burkhalter se questionne sur l'attractivité touristique à la station liée aux chantiers dans les abords des remontées mécaniques.

Réponse 1 : M. Sébastien Menoud précise que le Conseil municipal a la même sensibilité. Cette situation est liée aux chantiers du télémixte ainsi qu'un nouveau Petit Vallon, encore en cours. Les travaux devraient cependant se terminer prochainement avec une remise en état des lieux, notamment sous la surveillance des conseillers en charge des dicastères concernés. Lors de l'autorisation de construire, la Commune a vérifié la qualité architecturale et, en parallèle, un ingénieur environnemental a été mandaté par Télé-Thyon pour le suivi environnemental des chantiers.

Question 2 : M. Burkhalter constate qu'il y a beaucoup de déchets dans la nature au niveau de la station, notamment dans le secteur du petit lac sur le plat de la Mura, bel emplacement avec des places de pic-nic, et demande s'il est possible de poser des WC publics

Réponse 2 : M. Sébastien Menoud indique que dans le périmètre de la station se trouve 2 emplacements avec des WC publics. Une solution est en cours de recherche au niveau du secteur de Thyon 2000. Il n'est pas évident de multiplier les WC publics dans la nature, notamment en fonction de l'affectation des zones. Il précise qu'actuellement, ces genres de projets sont portés par Thyon Région Tourisme SA. Il est constaté de manière générale que certaines personnes ne respectent pas forcément les lieux en terme de déchets.

Question 3 : M. Burkhalter fait le constat de chantier en déshérence à la station, plus particulièrement en face du restaurant de la Maya

Réponse 3 : M. Sébastien Menoud précise que le Conseil municipal se soucie des chantiers abandonnés. Sur le dossier en question, plusieurs interpellations ont été émises envers les promoteurs pour la remise en état du site, sans succès jusqu'ici. Néanmoins, lors des dernières discussions une promesse de remise en état a été donnée afin que le nécessaire soit réalisé pour la fin juin. Le cas échéant, la Commune prendra d'autres mesures.

7 Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président donne lecture du procès-verbal minute à l'Assemblée primaire.

Il soumet ledit procès-verbal au vote de l'Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 6 juin 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.



M. Sébastien Menoud clôt l'Assemblée à 20h45, remercie tous les participants et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié dans la nouvelle école, sur la galerie de la salle de gym.

Il remercie les personnes qui ont contribué au bon déroulement de la soirée ainsi que la présence et le soutien des citoyens tout au long de l'année.

Il souhaite à tous de bonnes vacances et de bien profiter de l'été qui arrive.

Sébastien Menoud

Président

Monique Nendaz

Secrétaire communale